

Conditions et tarifs de location et mise à disposition de la salle de spectacle l'hermine et locaux annexes au 1^{er} septembre 2023

Associations de Sarzeau :

- Une gratuité par an en cas de manifestation à entrée gratuite ou payante mais à but caritatif / 2 représentations maximum
- Une location par an en cas de manifestation culturelle à entrée payante / 2 représentations maximum. Le projet doit avoir reçu un avis favorable de la commission adéquate

Associations extérieures

- Une location par an / 2 représentations maximum pour une manifestation culturelle ayant reçu un avis favorable de la commission adéquate

En cas de manifestation intégrée à la programmation culturelle de l'Hermine ou de manifestation à caractère humanitaire ou caritatif, sous réserve de l'acceptation de la commission adéquate, la mise à disposition peut être gracieuse

La location s'entend pour une journée + soirée avec personnel nécessaire mis à disposition (amplitude maximale de 12h avec pause légale, 10h de travail maximum) en version technique simple. Toute journée ou demi-journée de montage technique supplémentaire seront accordées selon les disponibilités de la salle et facturées au taux horaire indiqué.

Ecoles de Sarzeau : un prêt gracieux par an pour les projets culturels ayant reçu un avis favorable de la commission adéquate

Collèges de la circonscription de Rhuys : un prêt gracieux par an pour les projets culturels ayant reçu un avis favorable de la commission adéquate

Grille tarifaire

	Tarif de location (salle de spectacle, loges, hall et bar)
Associations de Sarzeau	600 €
Associations et établissements scolaires extérieurs	1000 €
Entreprises privées	1500 €
Heures techniques et SSIAP supplémentaires	45 €
Caution	1000 €

- ⇒ **Tout matériel supplémentaire nécessaire sera à la charge de l'organisateur**
- ⇒ **En cas de dégradations, les frais de remise en état seront recouverts par la Ville**